



Dans le cadre de la campagne de vaccination qui se met en place, le Département en lien avec la Préfecture et l'ARS, se mobilise pour venir en **soutien de la vaccination des personnes âgées de plus de 75 ans**.

À compter du 18 janvier 2021, deux dispositifs vont être déployés :

- **Pour les résidents des « résidences autonomie »,** la vaccination se fera sur site, selon une procédure adaptée. Les directeurs de ces établissements sont informés de cette organisation spécifique et sont chargés de les mettre en œuvre après avoir identifié les personnes volontaires à vacciner (résidents et professionnels intervenant dans la structure), les besoins en doses de vaccins et les besoins en professionnels de santé (infirmières et/ou médecins).
- **Pour les personnes âgées de plus de 75 ans résidant à domicile, le service PAM ^[1] (Pour Aider à la Mobilité) sera élargi aux personnes en perte d'autonomie (évaluées selon la Grille AGGIR et bénéficiaires de l'APA au titre d'un GIR 1 à 4) et permettra d'assurer gratuitement leur transport aller et retour entre le centre de vaccination ambulatoire dont elles dépendent et leur domicile.**

Cette facilité de transport sera également ouverte aux détenteurs de la Carte Mobilité Inclusion, mention Invalidité.

Après avoir reçu la confirmation du Rendez-vous de la vaccination, la demande de réservation de transport PAM pourra être effectuée au plus tard 48 heures avant le jour de la vaccination.

Les transports sont possibles à compter du lundi 18 janvier 2021.

La centrale téléphonique du PAM est opérationnelle dès à présent pour recevoir les demandes de réservations (attention, les personnes non encore inscrites sur la centrale devront suivre une procédure d'inscription simplifiée).

Pour joindre la centrale du PAM, trois solutions sont possibles :

- **au 0 806 00 78 92 (de 7 h à 20 h tous les jours – prix d'un appel local)**
- **depuis le site : pam78-92@transdev.com**
- **ou à partir de l'adresse internet : <https://www.pam78-92.fr>**

[1] Qu'est-ce que le PAM ?

Mis en place et financé par les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine, la région Île-de-France et Île-de-France Mobilités, le PAM 78 - 92 est un service de transport public collectif à la demande, d'adresse à adresse, destiné aux personnes à mobilité réduite domiciliées de manière permanente dans les départements des Yvelines ou des Hauts-de-Seine.

Le service PAM 78 - 92 est disponible :

- tous les jours de la semaine ;
- toute l'année, sauf le 1er mai ;
- de 6h à minuit.

Les transports se font dans toute l'Île-de-France pour un trajet de plus de 500 mètres qui commence ou qui se termine dans les Yvelines ou dans les Hauts-de-Seine.

Ne sont pas acceptés dans le service PAM 78 - 92 :

- *les déplacements scolaires ;*
- *les trajets dont le coût est totalement pris en charge par une aide sociale spécifique ;*
- *les transports financés par l'Assurance Maladie.*